

école publique du PIALON

INSCRIPTIONS ET ADMISSIONS DES ELEVES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2025-2026

1. INSCRIPTION DES ELEVES ENTRANT AU CP ET NOUVEAUX ELEVES :

Les inscriptions se font **en Mairie**, auprès du **Guichet Unique**.

Se munir :

- **D'un justificatif de domicile**
- **Du livret de famille**
- **Du carnet de santé de l'enfant**

2. ADMISSION DES ELEVES PREALABLEMENT INSCRITS EN MAIRIE :

**Pour les familles dépendant du secteur de
l'école du Pialon :**

Contactez l'école au **04.75.96.60.39** pour prendre rendez-vous.

Se munir :

- **Du récépissé de pré-inscription délivré
par la Mairie**
- **Du carnet de santé**
- **Du livret de famille**

Pour les familles hors secteur :

Faire une demande de dérogation auprès de la Mairie (renseignements au guichet unique). La commission se déroulera le **mardi 27 mai à 16 h 30** en Mairie (salle AMPERE).

La directrice contactera les familles dont la demande de dérogation aura été accordée pour fixer un rendez-vous pour l'admission.